

Décision n° 2016-86
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BENAVIDES, Secrétaire général, Monsieur Philippe ROUGEOT, Secrétaire général adjoint, est désigné pour remplir les fonctions d'ordonnateur délégué du directeur général de l'établissement public, ordonnateur principal, pour l'ensemble des opérations de l'établissement public en recettes comme en dépenses.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 janvier 2016.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

